

## DOSSIER ÉLÈVE

Année scolaire 2020 - 2021

### Les horaires scolaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : matin : 8h 30-12h après midi : 13h 30-16h

Ce **dossier unique** concerne :

- 1) la Commune de JULLOUVILLE ;
- 2) l'école Éric Tabarly ;
- 3) l'accueil de loisirs périscolaire (A.L.S.H. "Les Petits Loups de Mer") matin, soir et mercredi ;
- 4) l'accueil de loisirs extrascolaire (A.L.S.H. "Les Petits Loups de Mer") pendant les vacances scolaires ;
- 5) la cantine ;
- 6) le transport scolaire.

Mon enfant : Nom Prénom .....classe .....

Déjeunera à la cantine le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020

OUI

NON

**Ecrire à l'encre noire.**

**Avant de rendre le dossier, veuillez vérifier que le dossier est dûment  
complété et signé aux différents endroits indiqués.**

L'ENFANT		Classe en 2020-2021 (cocher la case correspondante)						
MATERNELLE	TPS <input type="checkbox"/>	PS <input type="checkbox"/>	MS <input type="checkbox"/>	GS <input type="checkbox"/>				
ÉLÉMENTAIRE	CP <input type="checkbox"/>	CE1 <input type="checkbox"/>	CE2 <input type="checkbox"/>	CM1 <input type="checkbox"/>	CM2 <input type="checkbox"/>			

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... / ..... / ..... Sexe fille  garçon

Adresse de l'enfant : .....

Code postal : ..... Commune : .....

**Quel est le responsable légal de l'enfant ?** (cocher la case correspondante)

parent 1  parent 2  les deux  garde alternée

**Quelle est la résidence de l'enfant ?** (cocher la case correspondante)

parent 1  parent 2  les deux  garde alternée

**En cas de décision de justice statuant sur la garde de l'enfant,  
FOURNIR UNE COPIE DU JUGEMENT**

<b>PARENT 1</b>
-----------------

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse (si différente de celle de l'enfant) : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Domicile : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... Portable : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Profession : ..... Professionnel : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Adresse e-mail : .....@.....

<b>PARENT 2</b>
-----------------

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse (si différente de celle de l'enfant) : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Domicile : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... Portable : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Profession : ..... Professionnel : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Adresse e-mail : .....@.....

## AUTORISATIONS DE SORTIE

Il est nécessaire de nous faire connaître, en complétant le tableau ci-dessous, les personnes majeures (**autres que les parents**), autorisées à venir chercher l'enfant de manière permanente ou occasionnelle (*par exemple, beau-père, belle-mère, grands-parents, assistantes maternelles, amis, voisins, ...*).

Cette autorisation, facultative pour les enfants scolarisés en classe élémentaire, est **OBLIGATOIRE** pour les **enfants de maternelle** pour qu'ils puissent quitter l'école ou l'A.L.S.H.périscolaire.

Toutefois, pour les enfants scolarisés en élémentaire, une autorisation est nécessaire pour que l'enfant puisse quitter seul l'A.L.S.H.périscolaire.

- Parent 1.....
- Parent 2.....

responsable(s) légal (aux) de l'enfant ci-dessus nommé :

**1° autorise (ons) les personnes majeures suivantes à venir le chercher à l'école Éric Tabarly, de manière permanente ou occasionnelle, après l'école ou l'A.L.S.H. périscolaire ou l'ALSH extrascolaire.**

Nom et prénom de la (ou les) personne(s) autorisée(s)	Téléphone	Lien avec l'enfant	Autorisation de manière <i>(cocher la case souhaitée)</i>	
			permanente	occasionnelle

*Si, pour une raison particulière, une personne non inscrite dans la liste doit venir chercher l'enfant, une autorisation écrite du responsable légal devra être fournie à l'école au préalable. La personne devra se présenter munie d'une pièce d'identité.*

**2° considérant sa scolarisation en classe élémentaire, l'autorise (ons) à rentrer seul :**

- après l'école : ..... OUI  NON
- après l'A.L.S.H. périscolaire : ..... OUI  NON
- après l'A.L.S.H. extrascolaire : ..... OUI  NON

**3° l'autorise (ons) à participer aux sorties pédagogiques** organisées par son enseignant(e) au cours de l'année scolaire. OUI  NON

**4° l'autorise (ons) à participer aux sorties organisées par l'A.L.S.H. extrascolaire et/ou périscolaire** (autorisées par la réglementation), y compris les sorties en car ou à vélo OUI  NON

Fait à ....., le .....

Nom – Prénom et signature du responsable légal précédée de la mention "lu et approuvé"	Nom – Prénom et signature du responsable légal précédée de la mention "lu et approuvé"
..... .....	..... .....

En cas d'accident ou d'urgence médicale, les éléments de réponse apportés ci-après pourront être communiqués aux services de secours d'urgence.

## FICHE SANITAIRE

### L'ENFANT

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ...../...../..... Classe en 2020-2021 : .....

Sexe : garçon  fille

### Renseignements médicaux

Est-ce que votre enfant présente des allergies alimentaires, médicamenteuses, respiratoires, autres ?

OUI  NON

Si oui, lesquelles ? .....

Suit-il un traitement de fond ? OUI  NON

Si oui, lequel ? : .....

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DT polio) : .....

### L'ASSURANCE ET LA COUVERTURE SOCIALE DE L'ENFANT

1 ° Nom et adresse de la compagnie d'assurances :

.....  
.....

N° du contrat de l'assurance scolaire : .....

Joindre l'attestation au nom de l'enfant.

2 ° Couverture sociale de l'enfant :

Régime de sécurité sociale dont dépend l'enfant :

Régime général  MSA  Régime maritime  Autre (à préciser)  .....

N° de sécurité sociale : .....

3 ° Nom et adresse de l'organisme de mutuelle :

.....  
.....

N° de mutualiste : .....

**EN CAS D'URGENCE**

La famille est immédiatement prévenue par l'un des responsables des structures citées ci-dessous.

L'enfant ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné par sa famille.

- Parent 1.....
- Parent 2.....

responsable(s) légal (aux) de l'enfant ci-dessus nommé, déclare (ons) autoriser les différents responsables des structures intervenant à l'école Éric Tabarly et notamment :

- la directrice,
  - l'enseignant (e) de la classe,
  - le responsable de l'A.L.S.H. périscolaire et extrascolaire,
  - le personnel communal,
- à lui donner ou faire donner tous les soins nécessaires,
  - à appeler les pompiers ou le SAMU ou le premier médecin disponible,
  - à prendre en cas de maladie ou d'accident, toutes mesures d'urgence nécessaires prescrites par le médecin, y compris éventuellement son hospitalisation,
  - en cas de nécessité dûment constatée par un médecin, à lui faire pratiquer toute intervention d'urgence, éventuellement sous anesthésie locale ou générale.

Fait à ....., le .....

Nom – Prénom et signature du responsable légal précédée de la mention "lu et approuvé"	Nom – Prénom et signature du responsable légal précédée de la mention "lu et approuvé"
.....	.....
.....	.....

**N° de téléphone en cas d'urgence :** .....

Si nous ne pouvons pas vous contacter, coordonnées d'une autre personne à joindre en cas d'urgence ou susceptible de vous prévenir rapidement :

<i>Nom Prénom</i>	<i>Lien avec l'enfant</i>	<i>Téléphone</i>

**Coordonnées du médecin traitant**

<i>Nom Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Téléphone</i>



## SERVICES GÉRÉS PAR LA COMMUNE

La facturation de la cantine permet l'application d'un tarif dégressif pour les enfants d'une même famille fréquentant la cantine de Jullouville, veuillez compléter le tableau ci-dessous.

**L'enfant a-t-il des frères et sœurs fréquentant la cantine de Jullouville ?** (cocher la case correspondante).....OUI  NON

**Si oui, compléter ci-après**

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe

### INSCRIPTION À LA CANTINE

L'inscription à la cantine est conditionnée au règlement de la totalité des repas pris pendant l'année scolaire 2019-2020.

**Maternelles** : une salle de restauration, un service, serviette fournie et nettoyée par le personnel communal.

**Elémentaires** : une salle de restauration, **deux services**. Chaque enfant apporte deux serviettes de table et un rond de serviette marqué à son nom.

Pour une admission à la cantine, l'enfant doit obligatoirement y avoir été inscrit par l'un de ses parents. Veuillez compléter le cadre ci-dessous.

**Quels sont les jours où l'enfant déjeunera à la cantine ?** (cocher les cases correspondantes)

lundi  mardi  jeudi  vendredi

**Un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) est-il mis en place pour l'enfant ?**

(cocher la case correspondante)

OUI  NON

Si OUI, FOURNIR OBLIGATOIREMENT UNE COPIE DU PROTOCOLE

Selon les indications portées ci-dessus, toute présence supplémentaire et toute absence de l'enfant devront être signalées :

- sur le portail BL. Enfance 24 h avant

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieJullouville50610/accueil>

ou

- au 02 33 61 73 94 et uniquement à ce numéro, laisser un message sur le répondeur. (7j / 7 et 24h / 24.)

## INSCRIPTION À L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE

L'enfant doit avoir été inscrit préalablement par l'un de ses parents. Veuillez compléter le cadre ci-dessous.

### 1° Quels sont les jours où l'enfant fréquentera l'accueil de loisirs périscolaire (A.L.S.H.) ? (cocher les cases correspondantes)

• Le MATIN entre 7 h 30 et 8 h 20 :

lundi       mardi       jeudi       vendredi

• Le SOIR, avec goûter

➤ soit de 16 h à 17 h, les parents reprennent leur enfant avant 17h.

lundi       mardi       jeudi       vendredi

➤ soit de 16 h à 19 h

lundi       mardi       jeudi       vendredi

#### Pour l'enfant inscrit à l'A.L.S.H. de 16h à 19h :

- 16h15-17h 15, ateliers périscolaires (initiation au sport, activités manuelles, jeux). **Il est demandé aux parents de ne pas interrompre l'activité.**
- 17h 20 garderie et/ou étude dirigée pour les enfants volontaires de l'élémentaire.

### Quels sont les jours où l'enfant fréquentera l'étude dirigée ? (cocher les cases correspondantes)

lundi       mardi       jeudi       vendredi

### 2° L'enfant fréquentera-t-il l'accueil de loisirs le mercredi (A.L.S.H.) ?

(cocher la case correspondante.)

**Matin de 9h à 12h** (arrivée à partir de 7h30)

**Après-midi de 13h30 à 18h30** (départ à partir de 17h)

**Journée complète** (arrivée à partir de 7h30, départ à partir de 17h)



**L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE**

Les enfants peuvent être accueillis à l'A.L.S.H. extrascolaire, du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires :

- **Vacances de la Toussaint** du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2020
- **Vacances d'hiver** du lundi 22 février au vendredi 5 mars 2021
- **Vacances de printemps** du mardi 26 avril au vendredi 7 mai 2021
- **Vacances d'été** à partir du mercredi 7 juillet 2021

**Inscription :**

- **ALSH 02 33 51 76 67** ou [alshjullou@gmail.com](mailto:alshjullou@gmail.com)
- **Portail BL.Enfance** : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieJullouville50610/accueil>

**FACTURATION DES PRESTATIONS**

**Les factures relatives à la cantine, à l'accueil de loisirs périscolaire et à l'accueil de loisirs extrascolaire doivent être adressées :** *(cocher la case correspondante)*

au parent 1       au parent 2       autre *(à préciser)*  .....

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES GÉRÉS PAR LA COMMUNE  
ET DU TRANSPORT**

- Parent 1.....
- Parent 2.....

responsable(s) légal (aux) de l'enfant ci-dessus nommé, déclare (ons) avoir bien pris connaissance du règlement intérieur des services gérés par la commune et du transport.

**Fait à** ..... **le** .....

Nom – Prénom et signature du responsable légal précédée de la mention "lu et approuvé"	Nom – Prénom et signature du responsable légal précédée de la mention "lu et approuvé"
.....	.....
.....	.....

## TRANSPORT SCOLAIRE

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie du transport scolaire, veuillez compléter les quatre points suivants.

**Attention pas de transport le mercredi.**

1° **Il prendra le car, le matin**, à l'arrêt situé à (*préciser le lieu*) .....,

les jours suivants :

lundi     mardi     jeudi     vendredi

2° **Il repartira par le car, le soir à 16 heures** et descendra à l'arrêt situé à (*préciser le lieu*)

....., les jours suivants :

lundi     mardi     jeudi     vendredi

3° Selon la réglementation en vigueur, **l'enfant scolarisé en classe maternelle sera obligatoirement accompagné(e)** et repris au point d'arrêt :

par l'un de ses parents

par la personne ci-après désignée : .....

4° **L'enfant scolarisé en classe élémentaire** est autorisé(e) à quitter seul(e) le point d'arrêt :

OUI

NON

**Si oui, la responsabilité de l'accompagnateur ne serait pas engagée.**

**Si non, il doit être repris par :**

l'un de ses parents

la personne ci-après désignée : .....

En cas de modification des indications portées ci-dessus, **pour quelque motif que ce soit, informer l'accompagnatrice ou appeler le 02 33 61 73 94 et uniquement à ce numéro**, laisser un message sur le répondeur. (7j / 7, 24h / 24).